

---

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION SNCF du 30 juin 2011**  
***Déclaration unitaire des administrateurs***  
***Bascunana, Roux, Roy, Mahieux, Tourneboeuf, Giraudon***  
**Dossier Ulysse**

Nous venons d'entendre le rapport du Comité stratégique de Vendredi dernier sur le point d'information qui lui a été présenté concernant le partenariat avec IBM pour le pilotage de la sous-traitance Informatique. Il est frappant d'observer l'écart d'appréciation porté par le Comité entre le dossier qu'il a examiné le 18 décembre 2009 et pour lequel il avait rendu un avis favorable et la tonalité du rapport d'aujourd'hui. Manifestement la mise en œuvre de ce contrat a révélé les fortes réserves et oppositions exprimées par de nombreux administrateurs -et pas seulement les administrateurs représentant les salariés- lors du Conseil d'administration extraordinaire du 11 janvier 2010. En cela la relecture du procès-verbal de cette séance peut s'avérer très instructive.

Si les dégâts observés aujourd'hui ne se révélaient pas aussi importants nous pourrions nous satisfaire d'avoir eu raison trop tôt, mais l'heure n'est pas à la rétrospective il s'agit bien désormais de prendre des décisions et de bonnes décisions.

Il faut stopper ce projet qui a déjà occasionné trop d'effets néfastes sur l'efficacité et la qualité du pilotage de nos prestations informatique. Les informaticiens sont d'ailleurs en ce moment même une nouvelle fois mobilisés, à l'appel des organisations syndicales qui nous ont parrainés, pour revendiquer l'arrêt de la co-entreprise accompagné d'un retour du contrôle par l'EPIC des systèmes d'information.

Faut-il rappeler la forte opposition des agents concernés par ce projet qui s'est exprimée au travers d'une enquête CSA en 2010 où près de 9 agents sur 10 (tous collègues confondus) jugeaient préjudiciable la création de la co-entreprise. N'oublions pas davantage que le 10 avril 2010, 85% des agents des services informatique étaient « grévistes », fait sans précédent pour une population qui n'est pas traditionnellement des plus combatives dans l'entreprise.

Monsieur Azéma nous indiquait lors du Conseil d'administration de Janvier 2010 que le dispositif prévoyait une réelle réversibilité. Et bien l'heure est venue de mettre en œuvre cette réversibilité car au-delà des conséquences financières que cette « aventure » aura occasionnées pour l'entreprise, les conséquences sociales sont très lourdes et nécessiteront une attention toute particulière pour retrouver confiance et sérénité.

Nous rappelons d'ailleurs, qu'avant d'avoir été sollicité dans une certaine précipitation, ce Conseil avait eu l'occasion d'examiner la stratégie de pilotage des prestations informatique autour du concept de Centre de services et qu'il avait approuvé un marché portant sur des contrats cadres permettant de substantielles économies. Alors pourquoi avoir voulu tout bouleverser !

Au regard de l'expérience de ce dossier Ulysse il serait intéressant d'ailleurs que l'entreprise s'interroge sur son approche en terme d'élaboration et de conduite de projet.

Enfin, afin d'objectiver la question des risques financiers portés par ce dossier, nous demandons à ce qu'une évaluation de ce risque soit effectuée par la Mission de Contrôle Economique et Financier, qui rappelons-le, avait exprimé de très fortes réserves lors de la présentation du projet devant le Conseil en Janvier 2010.

---

---